

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 1223 /DGD/DU 13 MAI 2004

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Mise en service du
Bureau Export.

REF :

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers la
mise en service du Bureau Export créée par ma décision N° 1031113 MAI 2004

Ce Bureau est installé à Vridi-Port, dans les locaux du Guichet Unique
CAFE-CACAO.

Le code du Bureau est : ABJE.

Ce bureau est le seul compétent pour recevoir et traiter les déclarations
d'exportations de marchandises.

Ampliations :

- MEE/CAB
- FEDRIMAR
- FNIS-CI
- Chambre Cce et d'Industrie
- EMACI
- Syndicat des Transitaires s/c SAGA-CI
- FENADIS
- Représentation des Douanes Maliennes
- Synd. PME Transit s/c Gold Transit
- BIVAC/COTECNA

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

K. GNAM

